

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
970-217004332-20260605-D-46-2026-DE
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille vingt-six, et le cinq du mois de juin à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 mai 2026, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, M. Gilles GARDIENNET, Mme Céline RENARD, M. Pierre ARTAUX, Mme Anne ROUSSEY, Mme Amandine PILLOT, M. Jean-Christophe TRIMAILLE, Mme Marion LECONTE, M. Christian FEDI, M. El Houssaïne AMENHAR.

Absent non excusé : /

Ont donné pouvoir : - M. Philippe MARIOTTE à M. Jean-Christophe TRIMAILLE
- Mme Estelle HURET à M. Bruno BIDOYEN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

46/2026

- Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 et suivants ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif territorial à temps non complet à hauteur de 30 heures 00 minutes hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les missions de gestion administrative et comptable de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif territorial à temps non complet, à hauteur de 30 heures (soit 30/35^{ème} d'un temps plein) dans le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **8 juin 2026**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance


Véronique BATISSE

En Mairie, le **8 juin 2026**
Le Maire,


Bruno BIDOYEN

